

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 19 juin 2001 à 19 h 40, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Claude Béland	Monsieur René Gélinas
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réjean Langlois
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Dupont-Simard et Sylvie Duchesne, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Monsieur Pierre Chénard	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre F. Mélançon	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 507 0601 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0601-11 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Félicitations à l'école de la Vallée-de-Mékinac.
- 5.2 Cours de secourisme.
- 5.3 Félicitations.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 508 0601 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 5 juin 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0601-12, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la direction générale, des résolutions d'engagement de personnel cadre sont adoptées suite aux recommandations des comités de sélection.

Engagement de
madame Maryse
Demers au poste
de directrice des
Services de
l'enseignement aux
jeunes

RÉSOLUTION 509 0601 : CONSIDÉRANT, en référence à un départ pour une retraite, qu'un poste de direction des Services de l'enseignement aux jeunes est vacant;

CONSIDÉRANT, aux fins du processus de sélection et de recommandation au conseil des commissaires, qu'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation du comité de sélection, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que madame Maryse Demers soit engagée au poste régulier à temps complet de directrice des Services de l'enseignement aux jeunes;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 13 août 2001;

Président

Secrétaire

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Engagement de monsieur Pierre Bragagnolo à titre d'adjoint administratif à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle

RÉSOLUTION 510 0601 : CONSIDÉRANT, par suite de son ouverture, qu'un poste d'adjoint administratif à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle est à combler;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection formé pour les fins du processus de comblement de ce poste a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, et eu égard à la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que monsieur Pierre Bragagnolo soit affecté au poste régulier à temps complet d'adjoint administratif à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle;

QUE cette affectation soit effective à compter du 1^{er} juillet 2001.

Adopté unanimement

Consécutivement et après avoir reçu des explications du directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, les commissaires adoptent une résolution pour conclure une entente relative à la nomination d'une direction adjointe d'école secondaire.

Conclusion d'une entente relativement à la nomination de monsieur Jean Brière au poste de directeur adjoint d'école secondaire

RÉSOLUTION 511 0601 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association Mauricienne des directeurs et directrices d'établissement relativement à la nomination de monsieur Jean Brière à un poste de directeur adjoint d'école secondaire.

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet et au terme d'échanges suite à la présentation du directeur général adjoint monsieur Claude Rousseau, la résolution ci-après décrite est adoptée concernant les frais compensés aux parents en 2001-2002.

Président

Orientation concernant la répartition aux écoles des subventions – transport scolaire et à la surveillance du midi.

RÉSOLUTION 512 0601 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit retenue l'orientation présentée par la direction générale et décrite au document 0601-13 concernant la répartition aux écoles, dans l'éventualité du renouvellement de la subvention par le ministère de l'Éducation, des montants pour réduire les frais reliés au transport scolaire et à la surveillance du midi.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, une résolution de félicitations est initialement adoptée.

Félicitations aux élèves de 1^{re} et 2^e année de l'école de la Vallée-de-Mékinac

RÉSOLUTION 513 0601 : CONSIDÉRANT que les élèves de 1^{re} et 2^e année de l'école de la Vallée-de-Mékinac ont participé au concours Métro « Savez-vous manger mes choux ? » et ont remporté un des prix de ce concours;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement que les élèves de la classe de madame Julie Désaulniers, enseignante, ont participé à ce concours par la création d'un livre de recettes tout en intégrant dans la réalisation de ce projet des apprentissages en français, en mathématiques, en informatique et dans les relations interpersonnelles;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie D.-Simard PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves de 1^{re} et 2^e année de l'école de la Vallée-de-Mékinac ainsi qu'à leur enseignante madame Julie Désaulniers pour la réalisation du projet précité.

Adopté unanimement

Madame Sylvie D.-Simard réfère à un article publié récemment concernant un élève de l'école secondaire Val-Mauricie secouru par une enseignante. Madame Simard demande si des secouristes sont présents dans toutes les écoles de la commission scolaire. Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue indique que des vérifications seront faites sur ce dossier et qu'un suivi sera apporté.

Madame la commissaire Danielle Bolduc soumet après cela une résolution de félicitations pour souligner les performances sportives d'une élève.

Félicitations à Marie-Claude Bourré, élève à l'école secondaire Paul-Le Jeune

RÉSOLUTION 514 0601 : CONSIDÉRANT que Marie-Claude Bourré, élève de 4^e secondaire à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, s'est distinguée lors du Championnat scolaire d'athlétisme régional de Trois-Rivières tenu le 2 juin dernier;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que cette élève s'est surpassée en méritant 4 médailles d'or (courses du 100 mètres et 200 mètres, courses de relais 4 fois 100 mètres et 4 fois 400 mètres) et une médaille d'argent (sauts en longueur);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient transmises à Marie-Claude Bourré pour ses performances en athlétisme.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, monsieur le président Jean-Yves Laforest signale qu'il s'agit de la dernière participation à la séance du conseil des commissaires pour monsieur Pierre F. Mélançon compte tenu de son départ pour la retraite. Monsieur le président félicite monsieur Mélançon pour sa longue carrière en éducation. Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue s'associe, au nom des cadres et des autres personnels, aux félicitations faites à l'égard de monsieur Mélançon. Il exprime également sa gratitude et son appréciation tant pour le travail accompli au niveau de la pédagogie que pour sa personne. Monsieur Mélançon remercie les commissaires et le personnel cadre pour le témoignage rendu.

Monsieur Pierre F. Mélançon présente ensuite un document concernant le bilan d'accompagnement pédagogique pour l'année scolaire 2000-2001. Un dépôt de ce document est fait au terme de cette présentation.

Dépôt du document relatif à l'accompagnement pédagogique pour l'année 2000-2001

RÉSOLUTION 515 0601 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déposé le document 0601-14 relatif à l'accompagnement pédagogique pour l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet et après avoir reçu les renseignements de monsieur Mélançon, les commissaires adoptent une résolution afin d'autoriser une dérogation à l'âge d'admission pour admettre un enfant au préscolaire.

Autorisation à une dérogation à l'âge d'admission à l'éducation préscolaire

RÉSOLUTION 516 0601 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que M.-A. D. (DROM171096--) soit admis à l'éducation préscolaire en 2001-2002.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Pierre Larose directeur des Services complémentaires est invité à présenter l'organisation de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2001-2002. À la suite de cette présentation, un dépôt du document est effectué.

Dépôt du document sur l'organisation des services en adaptation scolaire pour 2001-2002

RÉSOLUTION 517 0601 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0601-15 concernant l'organisation des services en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2001-2002.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Larose fait part aux commissaires de renseignements concernant les frais encourus par la commission scolaire pour offrir des services de garde en milieu scolaire. Il est notamment précisé la réflexion faite par les directions d'écoles et les orientations pour les prochaines années. De plus, monsieur Larose porte à l'attention des commissaires un projet de modifications à la politique actuellement en vigueur, lesquelles modifications seront considérées pour fins d'adoption lors de la prochaine séance. Un dépôt du document est finalement effectué.

Dépôt du document concernant des informations sur les services de garde en milieu scolaire

RÉSOLUTION 518 0601 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé le document 0601-16 concernant des informations sur les services de garde en milieu scolaire.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Dans un premier temps, le directeur de ces services monsieur Pierre Chénard soumet à l'approbation des commissaires les calendriers scolaires 2001-2002 en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Après avoir pris connaissance de ces calendriers et des observations de monsieur Chénard, une résolution est adoptée.

Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2001-2002

RÉSOLUTION 519 0601 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en référence à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées après dépôt au Conseil des commissaires le 20 mars 2001 et dépôt au Syndicat de l'enseignement de la Mauricie le 27 mars 2001;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que les calendriers scolaires 2001-2002 du Carrefour Formation Mauricie formation professionnelle, de l'École forestière de La Tuque formation professionnelle, du Carrefour Formation Mauricie éducation des adultes et de l'École forestière de La Tuque éducation des adultes soient adoptés tels que décrits au document 0601-17.

Adopté unanimement

Dans un deuxième temps, monsieur Pierre Chénard porte à l'attention des commissaires un projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue élaboré par le gouvernement du Québec. Monsieur Chénard souligne les points importants de ce projet de politique. Un dépôt de ce projet est effectué.

Dépôt du projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue

RÉSOLUTION 520 0601 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue élaboré par le gouvernement du Québec et décrit au document 0601-18.

Adopté unanimement

Monsieur Chénard complète l'article 8 de l'ordre du jour en soumettant une recommandation pour que des démarches soient faites afin de changer le nom du Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes.

Demande à la Commission de toponymie afin de changer le nom du Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes

RÉSOLUTION 521 0601 : CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, dans son « Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue » souhaite pour les compétences de base et la formation continue une approche différente tant pour les lieux d'apprentissage que pour les modes et formes d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes engage actuellement les actions et les partenariats souhaités dans le sens de la nouvelle approche préconisée par le ministère;

CONSIDÉRANT qu'un nom différent de celui du centre de formation professionnelle donnera tant au personnel du centre d'éducation des adultes qu'à ses partenaires anciens et nouveaux le signal du changement amorcé;

CONSIDÉRANT que le centre d'éducation des adultes a impliqué son personnel et ses élèves dans un concours pour identifier et proposer au conseil des commissaires le nom de leur centre d'éducation des adultes;

Président

Secrétaire

À ce moment-ci, soit à 21 h 45, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 524 0601 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause santé.

Adopté unanimement

À 22 h 05, la séance est rouverte.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 525 0601 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, soumet à l'attention des commissaires le plan d'investissement 2001-2002 pour les projets à caractère physique ainsi que pour l'acquisition de mobilier, appareillage et outillage. Ce plan d'investissement sera soumis à l'adoption du conseil des commissaires à la séance du 3 juillet prochain. Un dépôt du document est effectué.

Dépôt du plan
d'investissement
2001-2002

RÉSOLUTION 526 0601 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le plan d'investissement 2001-2002 décrit sur le document 0601-20.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Bertrand Rodrigue, directeur des Services des ressources humaines, soumet des recommandations concernant des démissions et des congés sans traitement. Des résolutions sont alors adoptées dans le sens de ces recommandations.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 527 0601 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béliand PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du personnel enseignant suivants, laquelle est effective au 30 juin 2001 :

- Auger Jocelyne École Saint-Jean-Bosco, Grand-Mère
- Beaudry Robert École secondaire Val-Mauricie, Shawinigan-Sud
- Boisvert Gaétan École secondaire du Rocher, Grand-Mère
- Bordeleau Louise École Sainte-Marie, Saint-Boniface
- Boucher Denise École secondaire du Rocher, Grand-Mère

Président

- Chartier Jean-Jacques École Saint-Charles-Garnier, Shawinigan
- Cloutier Claude École Saint-Sauveur, Shawinigan-Sud
- Côté Danielle École Saint-Paul, Grand-Mère
- Diamond Reine École Notre-Dame-de-la-Joie, Saint-Barnabé
- Gélinas André École Saint-Joseph, Shawinigan
- Gélinas Louise École Saint-Georges, Shawinigan-Sud
- Gélinas Marie-Claire École Centrale, La Tuque
- Goyette Micheline École Antoine-Hallé, Grand-Mère
- Guy Réjean École secondaire Val-Mauricie
- Lafleur Jean-Louis École Dominique Savio, Grand-Mère
- Lamy Denis École secondaire du Rocher, Grand-Mère
- Leclerc Martine École secondaire Paul-Le Jeune, Saint-Tite
- Lynch-Deschamps Monique École Saint-Jean-Bosco, Grand-Mère
- Maurais André Carrefour Formation Mauricie, Shawinigan
- Paquin Denis École secondaire Val-Mauricie, Shawinigan-Sud
- Périgny Normand École Champagnat, La Tuque
- Rousseau-St-Onge Helen École Notre-Dame, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Veillette Madeleine École Jacques-Buteux, La Tuque

QUE soit également acceptée la démission de membres du personnel de soutien suivants :

- Bertrand-Lirette Lise, Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, à compter du 16 juillet 2001
- Gélinas Bertrand, école secondaire du Rocher à Grand-Mère, à compter du 7 juillet 2001

Adopté unanimement

Démission de madame Ginette Routhier, enseignante

RÉSOLUTION 528 0601 :

remis sa démission;

CONSIDÉRANT que madame Ginette Routhier, enseignante à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, a

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Ginette Routhier, laquelle est effective au 30 juin 2001.

Adopté unanimement

Président

Congé sans traitement à monsieur Denis Matteau, enseignant

RÉSOLUTION 529 0601 : CONSIDÉRANT que monsieur Denis Matteau, enseignant, demande un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective le concernant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accorder à monsieur Denis Matteau un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002, conformément à la convention collective le concernant.

Adopté unanimement

Congé sans traitement à madame Madeleine Bourbonnais, secrétaire d'école

RÉSOLUTION 530 0601 : CONSIDÉRANT que madame Madeleine Bourbonnais, secrétaire d'école, demande un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective la concernant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'accorder à madame Madeleine Bourbonnais un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002, conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Le directeur de ces services, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet, dans un premier temps, une recommandation pour l'octroi d'un contrat d'entretien ménager à l'école secondaire Val-Mauricie. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est alors adoptée.

Contrat d'entretien ménager de l'école secondaire Val-Mauricie accordé à Produits de nettoyage B.L. de Saint-Tite

RÉSOLUTION 531 0601 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour des contrats d'entretien ménager pour les écoles suivantes :

- Projet EM-037 École Notre-Dame
431, 105^e Avenue
Saint-Georges-de-Champlain
- Projet EM-087 École de la Jeune-Relève
1133, Notre-Dame
Shawinigan
- Projet EM-097 École secondaire Val-Mauricie
1200, rue Val-Mauricie
Shawinigan-Sud
- Projet EM-008 École Notre-Dame-des-Neiges
351, de l'Église
Charette

Président

Secrétaire

- Projet EM-010 École Villa-de-la-Jeunesse
56, Principale
Saint-Élie-de-Caxton

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en date du 18 juin 2001 à 14 h 00;

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat d'entretien ménager de l'école secondaire Val-Mauricie doit être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la soumission du plus bas soumissionnaire Maintenance Euréka n'est pas conforme, puisque l'une des conditions de soumission stipulait que « La soumission de l'entrepreneur, pour être considérée, devra inclure un chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire dont le montant ne devra pas être inférieur à dix pour cent (10%) du montant total annuel de la soumission »;

CONSIDÉRANT que Maintenance Euréka a joint à sa soumission, une lettre de garantie irrévocable plutôt qu'un chèque visé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la soumission de Maintenance Euréka soit déclarée non conforme et que le contrat d'entretien ménager de l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Produits de nettoyage B.L., 281, Route 153, Saint-Tite, pour la somme annuelle de 173 181,01 \$, toutes taxes incluses.

Adopté unanimement

Monsieur Trépanier fournit après cela des informations pour l'adjudication de terrains. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Adjudications de terrains du cadastre du canton de De Calonne

RÉSOLUTION 532 0601 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Val-Mauricie a obtenu, en date du 17 mars 1980, les adjudications de terrains sur les lots 3 et 4 du rang 5 et lot 11 rang nord-est Sacacomí du cadastre du canton de De Calonne;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie obtienne de la M.R.C. de Maskinongé, une vente définitive des lots 3 et 4, rang 5 et le lot 11 du rang nord-est Sacacomí du cadastre du canton de De Calonne et mandate messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat notarié à intervenir entre les deux parties.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance et procède au dépôt de ce dernier.

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 533 0601 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 14 et 19 juin 2001, décrit sur le document 0601-21.

Adopté unanimement

En l'absence du public, aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 22 h 25, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 534 0601 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue fournit alors des informations aux membres du conseil des commissaires.

À 23 h 25 il est successivement procédé à la réouverture publique de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 535 0601 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 536 0601 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire